

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Pour : 26

Séance ordinaire du 19 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux

et le 19 octobre à 19 heures

Date de Convocation

12 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Gilberte LAVESQUE ; Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Bernard VIAL ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; Mme Julie DAMERY ; Mme Majida TRID EL ASRI ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON.

Ont donné pouvoir :

Mme Géraldine ORTEGA procuration à M. Patrick PICHON

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

M. Jean-Christophe CLEMENT procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Yolande SANDRONE procuration à M. Georges BOUTINOT

Mme Valérie FALCO procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: MM. Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES

Absent excusé : M. Gaëthan FLORES

Secrétaire de séance: Mme Chantal COUDERC

Délibération n°60 : Approbation de la valeur faciale des bons à destination des personnes âgées dans le cadre des cadeaux de fin d'année

Rapporteur : Mme Françoise CARRERE

Le rapporteur expose :

Depuis la pandémie de COVID 19, le portage des colis ou le repas de fin d'année à destination des personnes âgées de 70 ans et plus, a été remplacé par la distribution de bons permettant de se rendre dans différents commerces de la commune.

Devant l'accueil favorable de cette initiative, le conseil municipal est amené aujourd'hui, à approuver la création de ces bons.

Ces bons seront numérotés avec une valeur faciale de 25 € utilisables jusqu'au 31 janvier 2023 chez les commerçants ayant signé une convention avec la commune.

Délibération n°60 : Approbation de la valeur faciale des bons à destination des personnes âgées dans le cadre des cadeaux de fin d'année

Il est précisé, que le montant de l'achat ne pourra en aucun cas être inférieur à la valeur du bon, en cas de dépassement, la différence sera à la charge de la personne

Le conseil municipal est amené à approuver la valeur faciale de ces bons à hauteur de 25 €, qui seront distribués à 826 personnes inscrites sur les listes électorales de la commune, pour un total de 20 650 €,

Et à autoriser M. le Maire à créer ces bons numérotés.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Approuve la distribution de ces bons aux personnes âgées de 70 ans et plus,

Approuve la valeur faciale d'un montant de 25 €,

Précise que ceux-ci seront distribués aux 826 piolénçois âgés de 70 ans et plus inscrits sur les listes électorales, pour un montant total de 20 650 €,

Autorise M. le Maire à créer ces bons numérotés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

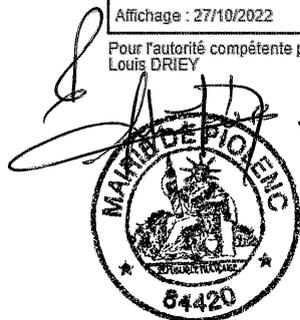
084-218400919-20221019-22-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 27/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation, le Maire,
Louis DRIEY



Le Maire,

Louis DRIEY